



Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250826-DELIB2025_69-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/08/2025

N° 2025 - 69

L'an deux mil vingt cinq, le vingt six août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à M. GROSJEAN Didier

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, M. CARETTE Christian

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation
20/08/2025

OBJET : Aide exceptionnelle :
Association sportive du Collège Louis Juvet

Date d'affichage
03/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Considérant les frais engagés par l'association sportive du Collège Louis Juvet de Gamaches pour sa participation aux épreuves finales du championnat de France UNSS.

Monsieur le Maire propose une aide exceptionnelle à hauteur de 600€.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCORDE une aide exceptionnelle de 600€
- AUTORISE Monsieur le Maire a signé tout document se rapportant à ce dossier
- DIT que les crédits sont prévus au BP 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

